

Règlement Challenge « Jeunes d'Europe, exprimez-vous ! » 2023-2024

Préambule

Dans un contexte d'évolution de notre société et face aux différents enjeux auxquels elle est confrontée (sanitaires, climatiques, sociétaux, socio-économiques, géopolitiques, etc.), il est essentiel d'écouter la voix de la jeunesse.

Article 1 : Objet

Le Challenge a pour objectif d'inviter tous les jeunes à partager leur réflexion sur l'Union européenne, son rôle et sa place dans leur vie, et à les laisser exprimer leur créativité.

Ce challenge offre ainsi l'opportunité aux jeunes de la Région Centre-Val de Loire de se faire entendre et de défendre leur vision de l'Union européenne auprès des décideurs publics.

Article 2 : Organismes du challenge

Le challenge est organisé par les membres du « [groupe Europe et citoyenneté](#) » de la Conférence Permanente des Relations Internationales (CPRI), animée par la Région Centre-Val de Loire et les deux EUROPE DIRECT de la région, le CRIJ et la Maison de l'Europe.

Il s'agit d'un groupe d'acteurs volontaires du territoire régional ayant un intérêt pour les questions européennes et souhaitant mettre en commun leur action pour plus de visibilité pour le citoyen.

Ses membres volontaires animeront le déroulement de l'événement et veilleront au respect du règlement.

L'adresse de correspondance pour le challenge est la suivante : interneteuropeocentre@centrevallde Loire.fr (excepté pour réaliser l'inscription qui s'effectue via le formulaire en ligne : <https://forms.office.com/e/tRy5ie0M9N>).

Article 3 : Participation au challenge

La participation au challenge est **gratuite**. Elle implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par l'ensemble des candidats. Il devra être signé par chacun d'entre eux, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs.

Dans le cas d'une participation avec une structure, le règlement devra également être signé par le/la responsable.

L'inscription au challenge est ouverte jusqu'au **lundi 8 avril 2024 à 23h59** (la date de validation du formulaire d'inscription faisant foi). La cérémonie des lauréats sera organisée le **mercredi 15 mai en fin d'après-midi**, sauf changement.

Le challenge est ouvert à **TOUS les jeunes âgés de 15 à 25 ans, résidant ou étudiant en Centre-Val de Loire**. Aucun niveau scolaire ou diplôme n'est requis pour participer au challenge.

Les candidatures doivent obligatoirement être présentées en équipe **de 2 à 7 jeunes maximum**, en favorisant la mixité (femme/homme). Les groupes peuvent être constitués au sein d'une classe, d'une association, entre amis (comprenant uniquement les personnes ayant réellement participé à la réalisation du projet)

Les participants sont répartis en **deux catégories d'âges** : les **15-18 ans** et les **19-25 ans**.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ces catégories selon l'âge effectif des candidats ou de choisir la catégorie d'âge pour les groupes dont l'âge des candidats se situerait dans les deux catégories.

Article 4 : Thème, langue et support du challenge

Thème

Le challenge « Jeunes d'Europe, exprimez-vous ! » a pour thème « la démocratie en Europe ».

Les candidats pourront s'appuyer sur les questions suivantes pour construire leur réflexion sans se limiter à celles-ci :

Comment voyez-vous la démocratie ? Que représente-t-elle ? Comment pensez-vous qu'elle s'exerce ? Comment s'incarne la démocratie dans votre vie ? Comment est vécue la démocratie à travers l'Europe ? Quelles limites et quels problèmes peut-elle rencontrer ?

Le groupe de jeunes devra aborder le thème *en s'appuyant sur ses connaissances ainsi que ses propres expériences, en n'oubliant pas d'exprimer ses sentiments et sa propre vision de manière créative.*

Des sources sont à disposition sur le [site europeocentre](#), le site d'information [toute l'Europe](#), ainsi qu'auprès des centres EUROPE DIRECT de la Région : Le [CRIJ Centre-Val de Loire](#) et la [Maison de l'Europe de Tours](#).

Langue utilisée

La langue officielle est le français. En cas de témoignage dans une autre langue ou l'utilisation de la langue des signes, un sous-titrage en français est demandé.

Support

Le challenge est ouvert à **toutes expressions artistiques et/ou intellectuelles** sur **support vidéo** au format **mp4** de **2 à 3 minutes maximum**.

La forme est libre : dialogue, discours argumenté, interview, fiction, documentaire, animation, dessin, musique, danse, tag et autres formes, laissant place à la **créativité**.

Générique

Le générique est obligatoire. Il ne doit pas être compris dans les 2 à 3 min de vidéo, et ne doit pas excéder 30s.

Il doit explicitement mentionner les noms et prénoms des participant.e.s et leur fonction (comédien.ne ou créat.eur.rice, réalisat.eur.rice, caméra.man.woman, monte.u.r.se et autres). Un.e même participant.e peut occuper plusieurs fonctions.

Il peut y être ajouté, également, le nom de la structure.

Il devra faire apparaître : « réalisé dans le cadre du challenge « Jeunes d'Europe exprimez-vous ! 2024 »

La vidéo doit :

- Être en lien avec l'Europe et répondre au thème ;
- Refléter la pensée et la vision des candidats ;
- Faire apparaître une réalisation collective du groupe ;

Elle devra être conforme à la législation en vigueur en France, dans le respect des règles d'ordre public, de la vie privée, du droit de la propriété intellectuelle et artistique, de la presse, des brevets et des marques ainsi que du droit audiovisuel. Elle ne pourra également pas tenir des éléments diffamatoires ou injurieux.

Article 5 : Accompagnement par des adultes

Les candidats peuvent être accompagnés par des d'adultes pour la réalisation du support en garantissant que les candidats restent les auteurs exclusifs du contenu. L'aide des adultes doit se

limiter à l'apport de matériel, l'accompagnement technique et organisationnel ainsi que la réflexion sur le contenu.

En aucun cas, les adultes ne peuvent participer à la réalisation du contenu, cadrer et monter la vidéo à la place des jeunes. L'ensemble des étapes doit être exclusivement réalisé par les jeunes.

Article 6 : Processus de sélection

Sélection

Le jury se réunira après la clôture des inscriptions, en avril 2024 et sélectionnera les lauréates, pour chaque catégorie, en fonction du nombre et de la qualité des candidatures reçues, dans la limite de 50 personnes.

Une mention spéciale sera attribuée à une candidature par le groupe « Europe et citoyenneté ».

En fonction du nombre et de la qualité des candidatures reçues, l'équipe organisatrice se réserve le droit, par ailleurs, de modifier le nombre retenu de candidatures lauréates.

L'ensemble des candidats seront informés du résultat par courriel, au plus tard fin avril.

Les candidats lauréats recevront, à la suite des sélections, les détails de la cérémonie des lauréats qui se tiendra le 15 mai 2024 à Orléans après-midi.

Jury

Le jury sera composé de 5 membres, comptant des jeunes, des professionnels travaillant sur le thème et dans le domaine artistique en veillant au respect de la parité femme/homme, dans la mesure du possible.

Le jury désignera, après délibération secrète, les lauréats. Il fondera son évaluation sur le respect du présent règlement et, également, sur la pertinence du contenu du message, en lien avec le thème du challenge, ainsi que sur l'originalité et la créativité.

Le jury est souverain dans la désignation des lauréats du challenge. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

Cérémonie de lauréats

Les lauréats seront invités à participer à la cérémonie des lauréats pour présenter leurs œuvres, s'en suivra un échange avec les lauréats, le jury, les membres du groupe "Europe et citoyenneté" et les accompagnants. Ils recevront à cette occasion leur récompense.

Article 7 : Récompenses

Des récompenses seront remises aux lauréats à l'issue du challenge.

Les lauréats seront invités à passer la journée à l'Europa Expérience à Paris en juin-juillet 2024.

Aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être demandé en échange. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les récompenses indiquées par d'autres d'une valeur équivalente, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Article 8 : Inscription

L'inscription de la candidature est à réaliser en une seule fois, par équipe et après finalisation de la vidéo via le **formulaire d'inscription en ligne**, avant le **lundi 8 avril 2024 à 23h59**. Au-delà, les inscriptions seront closes.

Un accusé réception sera envoyé aux candidats après la clôture des inscriptions.

Lien vers le formulaire d'inscription en ligne : <https://forms.office.com/e/tRy5ie0M9N>

Les informations suivantes devront être renseignées dans le formulaire :

- 1) Le titre de la vidéo (qui doit être différent du thème du challenge) ;
- 2) La mention de la catégorie d'âge (15-18 ans ou 19-25 ans) ;
- 3) Le lien de téléchargement de la vidéo et du présent règlement (*daté et signé de tous les candidats et des représentants légaux pour les candidats mineurs*)
- 4) Les noms, prénoms, dates de naissance, adresses email ainsi que la Ville de résidence ou d'étude en Centre-Val de Loire de tous les membres de l'équipe ;
- 5) Les contacts de la structure (établissement scolaire, association...) si la participation se fait par ce biais ;
- 6) Le nom, prénom, adresse mail et téléphone de la personne référente du groupe (*Cette personne recevra les informations concernant les étapes et résultats du challenge. Elle peut être l'un des jeunes majeurs de l'équipe ou un adulte référent*) ;

Le règlement doit être accepté et signé par l'ensemble des membres de l'équipe et des représentants légaux pour les participants mineurs.

L'inscription **tient lieu de candidature pour le challenge et d'acceptation du présent règlement.**

Tout dossier incomplet ou adressé par email ou envoyé après le délai sera rejeté sans que les candidats ne disposent de recours contre les organisateurs.

Toute candidature doit être finalisée au plus tard le **lundi 8 avril 2024 à 23h59**.

Article 9 : Droits d'images

Lors de la cérémonie des lauréats, des photos et des vidéos seront prises pour être diffusées dans un but non commercial par les organisateurs. En participant au challenge, les candidats ainsi que les représentants légaux des candidats mineurs l'autorisent.

Si les candidats ne souhaitent pas apparaître sur les photos ou vidéos prises à cette occasion ou pour toute autre réclamation, un écrit sera à adresser à l'adresse mail de correspondance du challenge pour que son visage soit flouté.

Article 10 : Droits d'auteurs et de propriété intellectuelle

Chaque groupe participant certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur de la vidéo qu'il présente et garantit les organisateurs contre tout recours de tiers à cet égard.

Également, il garantit les organisateurs du respect des droits de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne le droit à l'image des personnes filmées. Tout document sonore (musique notamment), vidéo ou image utilisée doit être la propriété de l'auteur ou libre de droits.

Article 11 : Exploitation de la vidéo et annonce des lauréats

En transmettant la vidéo pour le challenge, les candidats cèdent aux organisateurs, à titre non exclusif et gracieux, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation de leur œuvre, en tout ou partie, pour la durée légale de protection des droits d'auteur.

Ils acceptent, également, la diffusion par les organisateurs à des fins non commerciales sur les divers moyens de communication existants ou à venir, sous toutes formes et/ou sur tous supports connus ou inconnus à ce jour. Dans le cadre des diffusions susmentionnées, les organisateurs s'engagent à indiquer sur les supports visuels la mention « écrit et réalisé dans le cadre du Challenge « Jeunes d'Europe, exprimez-vous ! » » suivie des noms et prénoms des auteurs.

Les candidats se déclarent informés que, compte tenu de l'état actuel de la technique, l'indication de leurs noms et les reproductions de leurs créations, notamment sur les réseaux de télécommunication tels qu'Internet, peuvent être altérées ou partielles et que la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée à cet égard.

Les organisateurs s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité de la vidéo déposée dans le cadre du challenge.

Les candidats autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs nom(s), prénom(s) et ville de résidence, voire établissement scolaire, à toutes fins de promotion du concours et notamment pour la publication de la liste des lauréats dans la presse audiovisuelle, papier ou électronique, quel que soit le support utilisé, notamment sur les sites Internet des organisateurs.

Article 12 : Protection des données personnelles

En sa qualité de Responsable de Traitement, la Région Centre-Val de Loire collecte et traite les données personnelles dans le respect de la réglementation en matière de protection des données personnelles, en particulier du Règlement général sur la Protection des données (règlement UE 2016/679) et de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2022-52 du 24 janvier 2022.

Les données personnelles collectées et traitées dans le cadre du Challenge « Jeunes d'Europe, exprimez-vous ! » sont destinées à :

- La gestion des inscriptions au challenge,
- La détermination des lauréats,
- La communication d'informations relatives à d'autres challenges ou concours proposés par la Direction Europe et internationale de la Région
- La réalisation d'études et de statistiques individuelles,

La base légale de ce traitement est le consentement. Le participant a la possibilité de retirer son consentement à tout moment, étant précisé que le retrait du consentement n'a pas d'effet rétroactif sur le traitement déjà effectué.

Les catégories de données personnelles traitées sont les suivantes :

- Données d'état civil des participants,
- Données d'état civil du responsable légal du participant (le cas échéant),
- Coordonnées (adresse mail ou n° téléphone) du participant et du responsable légal (le cas échéant),
- Date de naissance du participant,
- Images ou vidéos captées lors de la remise des prix et des événements publics liés à l'organisation du challenge

Pour la validation et la prise en compte des participations, toutes les données précédées d'un astérisque dans le formulaire d'inscription ont un caractère obligatoire. En conséquence, les participants sont informés que leur participation ne sera pas validée s'ils s'opposent à la collecte de ces données.

La Région Centre-Val de Loire veille à ce que la collecte des données soit strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités poursuivies.

Les données personnelles recueillies par la Région Centre-Val de Loire résultent de la communication de ces informations par les participants lors du dépôt de leur demande d'inscription au challenge.

Les destinataires internes des Données, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions, sont :

- La Direction Europe et Internationale de la Région Centre-Val de Loire

Les destinataires externes des données sont :

- Les membres habilités du Groupe Europe et Citoyenneté (article 2 du règlement du Challenge),
- Le Jury (article 6 du règlement du Challenge),
- Les sous-traitants avec lesquels la Région Centre-Val de Loire est liée contractuellement,

Il peut arriver ponctuellement à la Région Centre-Val de Loire d'avoir à transmettre certaines Données personnelles à des tiers :

- Lorsqu'une obligation réglementaire l'impose,
- À des fins de contrôle (notamment la Chambre Régionale des Comptes),

- lorsque La Région Centre-Val de Loire peut s'appuyer sur son intérêt légitime ou celui d'un tiers dans les conditions prévues par la législation après information préalable spécifique et possibilité de refus du bénéficiaire.

Les données collectées par la Région Centre-Val de Loire sont hébergées en France. Toutefois, la Région Centre-Val de Loire recourt à des prestataires qui hébergent les données sur le sol de l'Union européenne, mais qui peuvent être soumis à une législation étrangère, notamment la société Microsoft. Pour en savoir plus sur les pratiques de Microsoft en matière de protection des données, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://privacy.microsoft.com/fr-fr/privacystatement>

Les données personnelles communiquées ne sont conservées que le temps nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées ou celui prévu par la réglementation applicable.

Les données collectées sont conservées 24 mois après la clôture du Challenge. À l'issue de ces durées, les données peuvent faire l'objet d'un archivage pour répondre aux obligations légales ou réglementaires ou à des fins probatoires. Sinon, les données sont détruites et/ou supprimées ou font l'objet d'une procédure d'anonymisation.

Conformément à la réglementation en vigueur, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles ainsi que de celui d'en demander l'effacement (droit à l'oubli). Il dispose également du droit de s'opposer au traitement de ses données et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable, sous réserve des motifs légitimes impérieux dont pourrait justifier la Région Centre-Val de Loire pour conserver ses données.

Ces droits peuvent être exercés directement en justifiant de votre identité, par courrier au DPO de La Région Centre-Val de Loire, 9 Rue Saint-Pierre Lentin CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1, ou par mail : contact.rgpd@centrevaleloire.fr

Le bénéficiaire dispose par ailleurs du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, Tel : 01 53 73 22 22, de toute réclamation se rapportant à la manière dont La Région Centre-Val de Loire collecte et traite ses données.

Article 13 : conditions de modifications

Les organisateurs se réservent le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou d'annuler le challenge sans que leur responsabilité ne soit engagée. Dans l'une de ces hypothèses, aucun dédommagement ne saurait être demandé par les participants.

Article 14 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au challenge entraîne l'acceptation du présent règlement et des modifications que les organisateurs pourraient être amenés à prendre dans des cas prévus ou non. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

Nous reconnaissons expressément avoir pris connaissance de l'ensemble des règles et conditions prévues par le Règlement Challenge « Jeunes d'Europe, exprimez-vous ! » 2023-2024, en particulier des articles 9 à 12 relatifs aux conditions de cession et d'exploitation de mon image et droits de propriété intellectuelle dans le cadre du projet auquel je participe, tel que défini à l'article 1^{er} du présent règlement (cocher la case)

Fait à

Le

Signatures de l'ensemble des participants dont les représentants légaux pour les candidat.e.s mineurs (page suivante)

Pour les groupes accompagnés par un établissement scolaire ou autre structure, préciser, ci-dessous, le nom, le prénom, la fonction, le cachet et la signature du responsable.

Nom, Prénom, fonction, et signature du responsable

Pour l'ensemble des participants, préciser, ci-dessous, le(s) Nom(s), Prénom(s) et Signature(s), complétées par le(s) représentant(s) légal(ux) pour les candidats mineurs,

Nom, Prénom et Signature des participant.e.s	Nom, Prénom et Signature du représentant légal autorisant la participation au Challenge <i>(En face de la signature du participant mineur concerné)</i>